



 Département de la Vendée (85)  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 Commune de Barbâtre  
**Règlement Graphique**



Approbation du PLU en Conseil Municipal  
 le 21 février 2019

Planchette n° 6 Echelle: 1/ 2500ème



- Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- Patrimoine ponctuel
  - Patrimoine Linéaire
  - Élément de patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Patrimoine (périmètre)
- Plan de Prévention des Risques Littoraux**
- B1
  - B0
  - RN
  - RU
  - Ruz
  - Bande de Précaution du Plan de Prévention des Risques Littoraux

- UA** : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités.  
**UAa** : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités délimitant un périmètre de centralité destiné à l'implémentation d'équipements structurants.  
**UC** : Zone à densité relative constituant les secteurs périphériques des bourgs.  
**UCA** : Entités bâties complètes que sont le village de la Poine de la Fosse et celui de la rue de l'Estacade.  
**UI** : Zone destinée à l'accueil d'activités économiques.  
**UT** : Zone destinée à l'accueil d'activités touristiques.  
**UL** : Zone urbaine à vocation de loisir, destinée à l'implémentation d'équipements sportifs.  
**ZAUI** : Zone d'urbanisation future à long terme destinée à l'accueil d'activités économiques.  
**Aa** : Zone agricole.  
**Ab** : Zone agricole où les constructions agricoles nouvelles sont autorisées.  
**Ao** : Secteur destiné aux activités conchylicoles et aquacoles.  
**N** : Secteur de protection des espaces naturels de la commune.  
**Nr** : Espaces remarquables « terrestres », définis au titre de la loi Littoral.  
**Nrm** : Espaces remarquables « maritimes », définis au titre de la loi Littoral.  
**Np** : Secteur portuaire de la Poine de la Fosse.  
**Nl** : Secteur d'implémentation d'équipements (aménagement sportif) en dehors de la zone urbaine.  
**Nt** : Secteurs prévus pour accueillir des projets de valorisation touristique et/ou une offre de stationnement.  
**Ne** : Secteurs dédiés à l'installation d'équipements (station d'épuration, cimetière,...).

**Liste des emplacements réservés :**

Numéro	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Surface
1	Nerons destinés à lutter contre le risque de submersion marine	Commune	1006,53 m <sup>2</sup>
2	Création d'un équipement touristique par réhabilitation du bâtiment	Commune	1302,21 m <sup>2</sup>
4	Extension bâtiment municipal	Commune	78,32 m <sup>2</sup>
5	Piste cyclable	Département	1131,79 m <sup>2</sup>
6	Sindon de l'impasse de la Gaudinière et de la rue des Champ	Commune	710,09 m <sup>2</sup>
7	Réhabilitation équipement	Commune	878,41 m <sup>2</sup>
8	Défense contre la mer	Département	640,25 m <sup>2</sup>
9	Parking passage	Commune	1094,18 m <sup>2</sup>
10	Local technique	Commune	4688,16 m <sup>2</sup>
11	Parking	Commune	6319,23 m <sup>2</sup>
12	Cimetière	Commune	3712,87 m <sup>2</sup>
13	Réhabilitation du moulin	Commune	1279,22 m <sup>2</sup>
14	Nerons destinés à lutter contre le risque de submersion marine	Commune	24033,16 m <sup>2</sup>

